

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 janvier 2024

N° CM29012024-06
NB/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 23 janvier 2024

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M JM BEAUFFRETTON, M J. BALLAY, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M F. RABAUD

Procuration à

M JC MARCHAND

Mme M. LERAY

"

Mme A. RABILLER

M N. RIPAUT

"

M P. BOUSSEAU

Mme LORIEAU NUÑEZ

"

Mme MB VINCENT

Secrétaire : Mme L. BRISSEAU-JAUZELON

OBJET : AVENUE DES SABLES – AVENANT DE FORFAITISATION DE LA REMUNERATION DE MAITRISE D'OEUVRE

VU l'article L 2194-1 du Code de la Commande Publique ;

VU les délibérations n°CM30012023-04 du 30 janvier 2023 et n°CM13032023-27 du 13 mars 2023 portant sur l'opération d'aménagement de l'avenue des Sables visant à la mise en sécurité de cette entrée de ville (secteur de L'Espérance) en favorisant les mobilités douces (vélos, piétons, ...) ;

CONSIDERANT que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à la Société d'Aménagement et d'Etudes Techniques (SAET) de La Roche-sur-Yon dont le contrat prévoit une rémunération en deux tranches :

- Tranche ferme – phase pré-opérationnelle
- Tranche optionnelle - phase opérationnelle

CONSIDERANT que le contrat prévoit également que le montant des honoraires du maître d'œuvre soit affermi par voie d'avenant de forfaitisation, à l'issue de la tranche ferme ;

CONSIDERANT qu'à ce stade de l'opération, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant de forfaitisation de la tranche optionnelle comme suit :

Tranche ferme – phase pré-opérationnelle

. Montant forfaitaire et définitif de la rémunération du maître d'œuvre : 3 800,00 € HT

Tranche optionnelle – phase opérationnelle

. Montant des travaux à l'issue de la tranche ferme : 370 000,00 € HT

. Taux de rémunération proposé de 5,5 %

soit un montant définitif de rémunération de : 20 350,00 € HT

CONSIDERANT le détail de la mission comme suit :

Éléments de mission	Taux de répartition	Montant HT
Etude de projet avec DCE	38 %	7 733,00 €
Etudes d'exécution partielle	10 %	2 035,00 €
Assistance aux contrats de travaux	8 %	1 628,00 €
Direction de l'exécution des contrats de travaux	40 %	8 140,00 €
Assistance à la réception de travaux	4 %	814,00 €
Total	100 %	20 350,00 €

CONSIDERANT que le montant total des honoraires serait donc de 24 150,00 € HT, soit 28 980,00 € TTC ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

APPROUVE l'avenant de forfaitisation de la rémunération de la tranche optionnelle de la maîtrise d'œuvre, présenté par la Société d'Aménagement et d'Etudes Techniques (SAET) de La Roche-sur-Yon, dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue des Sables (secteur de L'Espérance), représentant un montant de 20 350,00 € HT et portant le montant total de la rémunération de maîtrise d'œuvre à 24 150,00 € HT, soit 28 980,00 € TTC ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Laurence BRISSEAU-JAUZELON
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire